

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 14 mai 2018

OBJET :

**Participation des familles à
l'ALSH «Les Lutins»**

Rapporteur : M. SAPIRSTEIN
Délibération n°13

EXPOSE DES MOTIFS

La délibération en date du 20 juin 2016 fixait la participation financière des familles pour l'accueil de loisirs «Les Lutins» en tenant compte des revenus conformément aux conventions d'objectifs et de financement (prestation de service) signées avec la CAF.

Les tarifs étaient définis comme suit :

Tarif mercredis :

Quotient familial du ménage		Pour la ½ journée			
		Avec repas		Sans repas	
		Ascéen	Extérieur	Ascéen	Extérieur
0	200	8,60 €	20,00 €	5,00 €	13,60 €
201	400	8,70 €	20,00 €	5,05 €	13,60 €
401	600	8,80 €	20,00 €	5,15 €	13,60 €
601	800	8,90 €	20,00 €	5,25 €	13,60 €
801	1000	9,00 €	20,00 €	5,35 €	13,60 €
1001	1200	9,10 €	20,00 €	5,45 €	13,60 €
1201	1400	9,20 €	20,00 €	5,55 €	13,60 €
1401	1600	9,30 €	20,00 €	5,65 €	13,60 €
1601	1800	9,40 €	20,00 €	5,75 €	13,60 €
Supérieur à 1800		9,50 €	20,00 €	5,85 €	13,60 €

Tarif vacances scolaires :

Quotient familial du ménage		Pour la journée avec repas	
		Ascéen	Extérieur
0	200	12,20 €	20,00 €
201	400	12,30 €	20,00 €
401	600	12,40 €	20,00 €
601	800	12,50 €	20,00 €
801	1000	12,60 €	20,00 €
1001	1200	12,70 €	20,00 €
1201	1400	12,80 €	20,00 €
1401	1600	12,90 €	20,00 €
1601	1800	13,00 €	20,00 €
Supérieur à 1800		13,10 €	20,00 €

Le tarif « journée avec nuitée » appliqué lors des mini-camps est le double du tarif « journée avec repas », conformément à la délibération en date du 7 décembre 2015.

Forfait vacances :

Quotient familial du ménage		Forfait semaine (semaine de 5 jours)		
		Ascéen		Extérieur
		Tarif normal	Forfait	
0	200	61,00 €	54,90 €	100,00 €
201	400	61,50 €	55,35 €	100,00 €
401	600	62,00 €	55,80 €	100,00 €
601	800	62,50 €	56,25 €	100,00 €
801	1000	63,00 €	56,70 €	100,00 €
1001	1200	63,50 €	57,15 €	100,00 €
1201	1400	64,00 €	57,60 €	100,00 €
1401	1600	64,50 €	58,05 €	100,00 €
1601	1800	65,00 €	58,50 €	100,00 €
Supérieur à 1800		65,50 €	58,95 €	100,00 €

Le tarif des garderies matin (7h30 à 8h30) et soir (17h30 à 18h30) est de 1 euro par accueil et par enfant.

La modification des rythmes scolaires, avec le retour à la semaine de 4 jours pour la rentrée de septembre 2018, entraîne des modifications dans le fonctionnement de l'ALSH pour les mercredis.

PROPOSITION

Vu l'avis de la commission élargie « Jeunesse et sport et Vie scolaire Petite enfance » en date du 25 avril 2018, il est proposé au Conseil municipal d'accepter la nouvelle tarification de l'ALSH « Les Lutins » ci-dessous qui sera appliquée dès la rentrée scolaire de septembre 2018.

Tarif mercredis :

Quotient familial du ménage		Pour le matin avec repas		Pour l'après-midi sans repas		Pour la journée avec repas	
		Ascéen	Extérieur	Ascéen	Extérieur	Ascéen	Extérieur
0	200	8,60 €	15,00 €	5,00 €	10,00 €	12,20 €	20,00 €
201	400	8,70 €	15,00 €	5,05 €	10,00 €	12,30 €	20,00 €
401	600	8,80 €	15,00 €	5,15 €	10,00 €	12,40 €	20,00 €
601	800	8,90 €	15,00 €	5,25 €	10,00 €	12,50 €	20,00 €
801	1000	9,00 €	15,00 €	5,35 €	10,00 €	12,60 €	20,00 €
1001	1200	9,10 €	15,00 €	5,45 €	10,00 €	12,70 €	20,00 €
1201	1400	9,20 €	15,00 €	5,55 €	10,00 €	12,80 €	20,00 €
1401	1600	9,30 €	15,00 €	5,65 €	10,00 €	12,90 €	20,00 €
1601	1800	9,40 €	15,00 €	5,75 €	10,00 €	13,00 €	20,00 €
Supérieur à 1800		9,50 €	15,00 €	5,85 €	10,00 €	13,10 €	20,00 €

Le tarif des garderies matin (7h30 à 8h30) et soir (17h30 à 18h30) sera de 1 euro par accueil et par enfant.

Les tarifs de l'ALSH « Les Lutins » lors des vacances scolaires restent identiques à la délibération du Conseil Municipal du 20 juin 2016.

Il est rappelé que les enfants de Dommartemont scolarisés dans les écoles maternelles ou élémentaires de la commune bénéficient du tarif Ascéen pour l'ALSH « Les Lutins ».

DELIBERATION

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la proposition ci-dessus.

Transmis et reçu à la Préfecture de Meurthe-et-Moselle le 17 mai 2018.

Pour Extrait

**Michel BREUILLE,**
Maire

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

**DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE NANCY
CANTON DE SAINT MAX**

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MAI 2018

tenu sous la présidence de
de Michel BREUILLE Maire

- Nombre de Conseillers en exercice :	29
- Nombre de présents :	20
- Nombre de votants :	27
- Convocation du Conseil municipal le :	4 mai 2018
- Convocation distribuée le :	4 mai 2018
- Affichage du compte-rendu le :	18 mai 2018
- Affichage du procès-verbal le :	29 juin 2018

PRESENTS

- MME SIMONNET, M. LAURENT, M. SAPIRSTEIN, MME CADET, M. THOUVENIN, MME COLME, M. VOGIN, Adjoints.
- M. PERNOSSI, MME LEDROIT, M. GONCALVES, MME DOLATA, M. CAUSERO, M. LEINSTER, MME POYDENOT, MME MATHIEU, MME PAGELOT, M. MARSON, MME CLAIR, M. PROVIN, Conseillers municipaux.

POUVOIRS

- MME DEVOUGE à M. LAURENT
- M. FRANIATTE à MME CADET
- MME SAGET à M. BREUILLE
- M. HOFFER à M. PERNOSSI
- M. ROSSIGNON à M. VOGIN
- M. CLOMES à M. LEINSTER
- M. RIFF à MME MATHIEU

ABSENTS

- MME LANZI
- M. DI TOMMASO

SECRETAIRE DE SEANCE

- M. PERNOSSI

Pour extrait

Michel BREUILLE,

Maire

